

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commen-
cent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'ar-
gent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Maladie du prince de Portugal. — Détails sur le mariage du prince de Copoue à Greentna Green. — Budget de la guerre en France. — Affaire des fils de Lucien Bonaparte. — Démission du ministre Mendizabal. — Nouveaux détails sur l'assassinat du major Dubosch. — Rapport de M. Jamme sur la question du chemin de fer. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 19 mai. — La duchesse de Kent a donné avant-hier un grand concert auquel a assisté le prince d'Orange.

— On a reçu hier soir des nouvelles de Lisbonne, en date du 13 :

« Le jeune prince, époux de la reine, est, à ce qu'il paraît, indisposé, et avec les symptômes d'une maladie tout-à-fait semblable à celle qui fut fatale à son prédécesseur. Cette coïncidence a naturellement donné lieu à beaucoup de conjectures, et a causé beaucoup d'alarmes; car il s'était rendu très-populaire; mais il y a des motifs pour croire que cette coïncidence n'existe plus aujourd'hui, car, quoique d'abord sérieusement indisposé, le prince a déjà surmonté sa maladie, et se trouvait d'après les dernières nouvelles dans un état de santé qui assure sa guérison.

« Les deux époux de la reine se sont plaints d'un mal de poitrine; mais celui qui survit aujourd'hui a refusé de suivre les prescriptions des médecins portugais de la cour, et s'est confié aux soins de celui qu'il a amené d'Allemagne, et qui a réussi à le tirer du danger.

« Le nouveau tarif continue à inquiéter beaucoup le commerce, mais rien de plus n'a transpiré à ce sujet. »

— Le prince de Saxe-Cobourg Gotha, le prince héritaire actuel et le prince Albert sont arrivés hier de Rotterdam. LL. AA. ont été reçus à leur débarquement par le prince de la Tour de Londres et une garde-d'honneur. Deux voitures de la duchesse de Kent attendaient LL. AA. pour les conduire au palais de Kensington, où elles feront un très-court séjour, et se rendront ensuite à Paris et à Bruxelles, pour visiter le roi des Français et le roi des Belges.

— Nous empruntons à un journal écossais, le *Carliste Patriot*, de nouveaux détails sur le mariage du prince de Capoue avec miss Smith :

« Samedi dernier, entre six et sept heures du matin, une voiture de voyage précédée de quatre courriers, a traversé notre ville et s'est arrêtée à l'hôtel de Buisson. Le fond de la voiture était occupé par un jeune homme portant moustaches, mis avec richesse et élégance, et par une jeune dame d'une beauté remarquable. C'était le prince Charles de Capoue et sa fiancée, la belle et heureuse miss Pénélope Smith. L'illustre couple ne descendit pas de voiture; il s'informa seulement combien il y avait de relais de poste de Carlisle à Greentna-Green, et

sur la réponse qu'il n'y en avait qu'un, le prince ordonna de remettre sur-le-champ les chevaux à la voiture qui partit au grand galop. Le prince et son épouse ont repassé dans l'après-dîner par Carlisle, venant de Greentna-Green où ils avaient célébré leur mariage, et se dirigeant sur Penrith. Nous apprenons qu'ils ont passé la nuit dans cette dernière ville. Ils ont dû repartir le lendemain pour retourner à Londres. On a remarqué que pendant les courts moments qu'il ont passés à Carlisle, le prince et Mlle Smith ne parlaient qu'en français. Leur voiture était assez belle; il était facile de voir sur les panneaux des traces d'un écusson effacé. »

— La belle dame dont le nom se trouve mêlé depuis quelques jours à ce que l'on publie de lord Melbourne, est miss Norton. Les journaux anglais font un grand éloge de ses charmes. Cette dame est la petite-fille de Shéridan, et l'héritière, dit-on, de son esprit. Le fait est qu'elle a publié plusieurs romans, et entre autres, tout récemment, le *Triomphe de la vertu*.

FRANCE.

Paris, le 20 mai. — Il se confirme que le prince royal de Prusse rendra durant l'été, au roi des Français, la visite que ses deux fils font à S. M. Prussienne.

— On lit dans le *Courrier français* :
« La chambre a expédié hier en trois heures de temps, quinze chapitres du budget. Il s'agissait du commerce et des travaux publics, de la liste civile et des intérêts matériels. Une réduction de 600,000 francs, proposée par la commission sur les fonds destinés à l'amélioration du régime de nos rivières et à l'entretien des canaux, a été rejetée. Des incidens sans importance ont donné occasion à M. Passy d'annoncer les projets préparés pour la session prochaine.

« Le ministre nous promet une loi sur la police du roulage, une réforme de la législation qui régit les concessions de mines, et une loi sur les travaux publics auxquels on veut donner une grande impulsion. M. Thiers, avant de quitter le ministère de l'intérieur, avait entamé des négociations avec une compagnie puissante qui s'obligeait, moyennant la garantie d'un minimum d'intérêt, à verser deux cents millions dans les entreprises de chemins de fer et de canaux. M. Passy n'explique point de quelle manière le gouvernement se propose d'intervenir, s'il exécutera directement les travaux, ou s'il provoquera par des subventions l'action de l'industrie privée. »

— On lit dans le *Moniteur Ottoman*, du 28 avril :

« Aux termes d'une des clauses du traité entre l'empire Ottoman et la Russie, une somme fixe devait être payée par la Turquie à cette dernière dans un certain espace de temps. Cette dette ayant été acquittée, à la satisfaction des deux Etats, les liens d'amitié qui les unissaient déjà vont se resserrer encore davantage, et la place de Silistrie qui avait été livrée à l'occupation russe, comme caution de l'intégrité du paiement, vient d'être restituée par eux à la Turquie, ainsi que la chose avait été convenue. »

— Le rédacteur en chef du *National*, M. Armand Carrel, a traversé Valenciennes, le 17 mai courant, se rendant en Angleterre par la Belgique.

— Le maréchal ministre de la guerre s'est rendu à deux séances consécutives de la sous-commission du budget de la guerre, où il avait été successivement représenté par les généraux Schram, Valazé et par les directeurs Daure et Martineau des Chenetz.

M. Thiers s'est aussi rendu à la séance et a triomphé de tous les doutes, et son improvisation diplomatique contre la réduction de l'armée a conquis la majorité de la commission. Il a même traité la question militaire en homme du métier; on eût dit qu'il voulait gagner le bâton de maréchal, assez mal tenu dans cette occasion par son collègue de la guerre. On s'est émerveillé de cette aptitude de M. Thiers à parler de toutes choses et en termes de l'art : aussi M. le général Jacqueminot, racontant ces débats à un de ses collègues de l'état-major, disait : « Si Thiers a été dans la question des monuments architecte, maçon, serrurier, peintre, sculpteur, il a été hier diplomate et homme de guerre ! » M. Thiers a gagné d'avance l'effectif. Nous verrons à la chambre.

— Les lettres de Rome, du 6 courant, donnent une nouvelle dont les détails assez intéressants par les noms des acteurs : On sait que la famille de Lucien Bonaparte habite depuis longtemps à Canino, dont Lucien est propriétaire, et dont il prend le titre de prince. Deux de ses fils, emportés par la fougue de la jeunesse, se prirent dernièrement de querelle avec le garde-champêtre, qu'ils tuèrent. Le gouvernement de Rome envoya de suite un détachement de carabiniers sur les lieux pour les arrêter; mais les deux princes s'avisèrent de résister à la force armée. D'autres jeunes gens du pays s'unirent à eux, le lieutenant qui commandait le détachement, et qui intima aux princes l'ordre de se rendre, reçut de l'un d'eux un coup de pistolet qui l'étendit mort. La lutte alors devint générale; plusieurs personnes furent blessées, et on cite surtout un sous-officier et deux carabiniers

SOUVENIRS DE VOYAGES.

LIEGE.

(Suite et fin, voir notre n° 121.)

A deux lieues de Liège, sur la route de Spa, non loin du charmant village de Chaudfontaine, est la *Montagne-Sainte* de Chévermont, ainsi nommée des pieuses ascensions qu'y font les gens du pays, le lundi et le dimanche, pour aller adorer la Vierge, dont la chapelle est au haut du mont, cachée derrière un bouquet de grands arbres. Ils gravissent les flancs arides et rocailleux de la montagne sainte, les uns pieds nus, les autres avec des pois dans leurs souliers, ce qui est l'épreuve intermédiaire entre monter nu-pieds et monter en souliers; quelques-uns à genoux : ce sont les plus zélés. Toutes ces pratiques annonçaient une grande surjection aux prêtres; il n'en est rien pourtant. Soit souvenir des abus théocratiques, soit reste de l'influence française, ils se servent des prêtres, mais ils ne les servent pas, comme dans les Flandres, par exemple, et cela même est une preuve angulaire de la force de la chose, laquelle survit à l'indifférence ou à l'adversion qu'inspirent les hommes. Cette montagne sainte me rappelle un paysan, avec qui je fis la route de Liège à Verviers, et qui était un de ces hommes saints, que le bon sens préserve de l'incrédulité et du fétichisme. Nous parlions de la montagne sainte, et, le discours y menant, de la religion elle-même. Il me fit dans son français, mêlé de wallon, le fameux dilemme de Pascal : « On ne compromet rien en y croyant; mais que ne compromet-on pas en n'y croyant point. » L'homme de génie n'est que celui qui exprime dans un langage durable les pensées d'un paysan.

On a dit de Liège que c'était l'enfer des femmes, le purgatoire des hommes, et le paradis des prêtres; ce dernier mot doit être amendé depuis 1793. Mais le reste du proverbe n'a pas cessé d'être vrai, dans le peuple du moins et dans le petit commerce, d'où sortent tous les proverbes de localité, et où se perpétuent avec toutes les originalités, toutes les misères de chaque pays. On rencontre des femmes sur les grandes routes et dans les rues, attelées à de lourdes

brouettes chargées de houille; l'une pousse par derrière, l'autre tire. J'en ai vu le long de la Meuse, sur le chemin de hallage, la courroie au cou, remontant des bateaux, dans lesquels les hommes fumaient, les bras croisés, et debout sur le pont. Dans le peuple, les femmes font les plus gros ouvrages de main; dans le petit commerce, elles font les affaires; elles négocient, elles transigent, elles discutent les intérêts; souvent l'établissement est sous leur nom, et porte leur enseigne particulière : *Léopold N... marchande ou fabricante*. Elles exigent, en retour, la plus grande part dans le commandement; elles ordonnent, elles se font obéir, elles tiennent les cordons de la bourse; et c'est là, sans doute le purgatoire des hommes, qui y sont rois, mais n'y sont pas maîtres, même de nom.

Liège a l'aspect de toutes les villes d'industrie. Un air noir, qui dépose sur les visages et les vêtements, flotte sur la ville. La houille revêt de sa teinte lugubre les hommes, les animaux, les monuments. Dans la pluie, les rues ressemblent à des chemins de houillères. Des mille fabriques situées à toutes les extrémités de Liège s'élevant d'épais nuages de fumée, qui se rejoignent et se mêlent au-dessus de la ville, et la couvrent comme d'une gaze grisâtre, que le soleil dore, mais ne dissipe pas.

Les rues de la vieille ville sont étroites, sales et sombres. Quelques quartiers nouveaux sont plus riants; de belles maisons bâties à la manière anglaise, des rues vastes, de vastes places, récemment plantées, annoncent une ville de second ordre dans la civilisation. Le travail, dans le pays de Liège, n'est jamais suspendu : quand on dort à la surface du sol, dans les profondeurs de la terre on veille; toujours l'homme est debout. Sous les maisons de la ville, derrière de hardis mineurs percent le sol en tout sens de leur tarière infatigable, et posent insensiblement Liège sur des pilotis. Et le matin, ceux qui ont dormi et ceux qui ont veillé, ceux qui sortent de leurs lits et ceux qui sortent de leurs souterrains, se répandent dans les rues, se coudoient, maîtres et ouvriers, ceux-ci dédaignant sur ceux-là, ce qui donne un air uniformément blafard à cette population, où il ne faut pas chercher des types de la beauté physique, mais où le travail libre et rémunéré, un caractère d'intel-

ligence propre au pays et à la race, l'activité, l'abondance assez bien réparties des choses nécessaires, donnent à tous un air de contentement relatif et de parti pris, qu'on trouve rarement dans les villes industrielles ou non. Ce n'est pas du bonheur; car où le bonheur est-il? mais c'est la condition la plus tolérable pour l'homme : du pain abondamment pour celui qui travaille, de l'aisance, à la longue, pour celui qui est sobre; peu ou point d'exemples d'un bras robuste tendant la main, faute de travail; et un fonds de religion pour tous les maux irréparables; Dieu et Saint-Léonard pour celui à qui la société fait défaut. Certes, si l'espèce humaine doit arriver, à force de sueurs et de souffrances, à réaliser la famille dans l'état, et à n'être plus qu'une immense famille de frères, ayant tous part égale dans le bien commun, Liège est loin de cet âge d'or. Mais si l'inégalité est la loi finale des nations, comme elle est la loi de la nature, et si le mieux n'est qu'un déplacement du mal, qui soulage les imaginations, mais ne change rien au fond, Liège a le droit de se glorifier; car il y a peu de villes où l'inégalité paraisse moins pesante, et où les imaginations soient le plus souvent soulagées par plus d'efforts vers le mieux, et par ces changements rapides qui renouvellent les espérances, avant même qu'elles soient épuisées.

Toutefois Liège n'a pas encore atteint cet équilibre où aspirent toutes les villes d'industrie, et où tendent toutes les combinaisons des économistes de nos jours; je veux parler de l'équilibre entre la production et la consommation. Liège souffre de la maladie générale de la Belgique, qui est d'être étranglée entre les douanes de la France, de Bade, de la Prusse et de la Hollande. Il y a là un fait qui révolte tout homme qui n'est ni propriétaire de forges françaises, ni douanier, ni ministre du *status quo*; c'est la production forcée de se modérer et de s'arrêter, faute de débouchés; c'est un sol qui n'est exploité que par brouettes, et qui pourrait l'être par charrettes; ce sont des capitaux qui se versent, sou à sou, dans une industrie contenue, et qui pourraient inopinément se jeter par millions, dans une industrie émanicipée. Tel établissement houiller qui n'aurait pas assez de cinq cents bras, n'en occupe que cent.

Le propriétaire n'ose pas prendre les trésors que la terre

qui l'ont été d'une manière grave. Enfin, la force armée a eu le dessus. Un des princes parvint à se sauver, l'autre fut arrêté, mis dans une voiture, et envoyé à l'instant sous escorte à Rome, où il arriva le 5, peu de temps après que la nouvelle de l'événement était parvenue au gouvernement, ainsi qu'au fils aîné de Lucien, prince de Musignano, qui vit tranquillement à Rome, toujours occupé de ses études d'histoire naturelle. On dit que le lieutenant qui a été tué est parent d'un prélat.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* d'hier donne les nouvelles suivantes d'Espagne :

« Une dépêche télégraphique, datée de Bayonne le 19, annonce que la reine ayant refusé son consentement au remplacement des généraux Quesada, Espeleta et San-Roman, qui commandent à Madrid, tout le ministère a donné sa démission.

« La reine l'a acceptée et a chargé, le 15, M. Isturitz de composer un ministère.

« Ces nouvelles avaient déjà circulé hier à la bourse de Paris, où elles avaient été apportées par un banquier espagnol. Quelques personnes les regardaient comme de vaines rumeurs, ne pouvant croire que d'aussi importantes communications eussent pu arriver à un particulier avant d'avoir été reçues par le gouvernement. Il faut donc croire ou que le ministère a été fort mal servi dans cette circonstance, ou qu'il a eu intérêt à tenir cachées des nouvelles que le télégraphe aurait dû lui avoir transmises depuis deux jours.

On lit dans le *Journal de Paris*, de ce jour :

« Un courrier parti de Madrid dans la nuit du 15 au 16 annonce que tout y est parfaitement tranquille.

« Parmi les personnes que l'on présumait devoir faire partie du ministère, on citait le duc de Gor, le duc de Rivas, le prince d'Angoula, MM. Galiano et San Miguel.

« Le 14, les carlistes ont attaqué les christinos à los Arcos. Ils ont été repoussés avec une perte de 200 hommes. Le 16, ils ont attaqué Espinal et Riscaret sans plus de succès.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 MAI.

L. M. partiront lundi à 9 heures du matin de Bruxelles pour Wavre, y déjeuneront, et continueront ensuite leur voyage pour Namur, etc.

— Le bal brillant qui sera donné au roi et à la reine, à l'occasion de leur passage à Namur, aura lieu le 23 au lieu du 24, comme nous l'avions annoncé. L'affluence du monde à Namur sera considérable à cette occasion ; déjà les hôtels ont la plupart de leurs appartements retenus. On annonce que, de Namur, le roi et la reine se rendront à Mons par Charleroi. (*Eclaircur.*)

— Il paraît d'après les dernières nouvelles que l'arrivée du roi et la reine aura lieu à Mons dans la soirée du 26. L. M. seront à Charleroi le 25 et visiteront les importants établissements industriels des environs de cette ville. On pense que leur séjour à Mons se prolongera jusqu'au 28, après quoi elles retourneront directement à Bruxelles. (*Industriel.*)

lui offre ; il craint de recueillir, sa propre richesse lui fait peur. Si l'équilibre existait, que de milliers d'hommes y trouveraient leur compte. Telle ville qui a trop d'ouvriers en prêterait à celle qui n'en pas assez. Il se ferait des pays où les bras surabondent, dans ceux où ils ne suffisent pas au travail, des migrations favorables au bien-être des individus et à la civilisation générale. Une fraternité de travail entre les classes ouvrières de tous les pays mèlerait les langues et diminuerait les chances de guerre. Et pour quitter le ton de l'utopie, ôtez les douanes ; et voilà une partie de nos ouvriers s'acheminant vers le pays de Liège, et descendant dans les houillères pour en tirer le charbon dont se chaufferont, pendant tout l'hiver, pour le prix que leur coûte le peu de feu auquel ils se dégoûtent les doigts, leurs familles restées en France. Tant de ménages, qui se chauffent médiocrement pour une somme considérable, ou mal pour plus d'argent qu'ils n'en peuvent donner, ou pas du tout pour un peu d'argent pris sur leur nourriture, auraient, ceux-ci, très-bon feu toute l'année, ceux-là, un feu suffisant, les autres de quoi se garder du froid. Je ne parle que de ce point, parce qu'il suffit, pour en raisonner pertinemment, de sentir la différence de température entre l'été et l'hiver. Que serait-ce donc, si je pouvais parler des applications de la houille à l'industrie, et des innombrables emplois du fer, qui, pour tant de familles pauvres, est encore de l'or !

Je ne me souviens pas sans chagrin du contraste que je remarquais, en entrant en Belgique, entre le dernier village français et le premier village belge. C'était un dimanche, et par une fraîche soirée de septembre. A Marchipont, dernier village français, les gens étaient assis devant la maison, sur les bornes de pierre, croisant les bras pour s'échauffer les mains, et grelottant ; quelques-uns se tenaient aux fenêtres des maisons ou dans l'intérieur, sans feu. A Quévrain, premier village belge, tout le monde était rentré. On voyait trembloter à travers les vitres la lueur d'un petit feu de houille se réfléchissant sur la batterie de cuisine, et sur quelques visages heureux, épanouis par la douce chaleur, éclairés et chauffés par le même combustible. Or, à quoi tient ce contraste ? A une chose

— L'administration de la société anonyme des *lits militaires* vient de faire paraître la réputation du rapport de la commission de la chambre des représentants.

— Le *Moniteur du Hainaut* de mardi dernier donnait les détails suivants sur le triste événement arrivé au borinage :

« Hier matin, un accident grave a eu lieu par un coup d'eau à la fosse de Ste.-Victoire, dépendant du charbonnage de l'Agrappe, à Frameries. MM. le gouverneur, le substitut du procureur du roi, l'ingénieur des mines, le juge-de-peace, etc., se sont rendus sur les lieux aussitôt qu'ils eurent connaissance de l'événement. toutes les mesures nécessaires ont été ordonnées pour extraire les eaux et sauver s'il était possible 25 ou 26 ouvriers qui se trouvaient encore dans le fossé. Une information reçue ce matin porte que, depuis la nuit, les eaux ont commencé à baisser.

La baisse des eaux annoncée dans cet article n'a malheureusement pas continué, au contraire elles ont remonté le 17 malgré tous les efforts possibles. On cherche à pénétrer par un charbonnage voisin dans les travaux de l'Agrappe, mais ce travail sera long, et il était encore impossible hier de fixer le temps où l'on pourrait y parvenir. Les moyens sont organisés pour secourir les ouvriers que l'on pourrait encore trouver en vie. Chacun déploie dans ces tristes circonstances tout le zèle désirable.

— On écrit d'Anvers, 21 mai :

« Le public d'Anvers continue à s'entretenir du meurtre du major Dubosch et du suicide de son meurtrier. Le major a succombé hier soir vers six heures. Voici sur cette affaire quelques détails dont on peut garantir l'exactitude : Le major fréquentait la maison du sieur Janssens, qui, loin de lui en vouloir, recherchait sa société, allait souvent le trouver chez lui, et l'admettait à sa table. Le jour de l'événement, le major et les deux époux se sont encore promenés ensemble depuis six heures et demie à huit heures et demie du soir, le major ayant la jeune dame au bras. Tous trois ils ont soupé ensemble chez le sieur Janssens. Vers dix heures et demie, la conversation roula sur la *Revue britannique* ; comme on n'était pas d'accord sur un article, le mari saisit cette occasion pour monter dans sa chambre, sous prétexte d'aller chercher l'ouvrage, et se fait éclairer par une servante, à qui il a dû dire, avant de descendre, de prendre les devans. C'est dans ce moment qu'il a probablement pris ses pistolets, car à peine arrivé au salon, et après avoir remis le livre au major et avoir attiré son attention sur un passage du livre, il lui tire un coup de pistolet et se tue ensuite. On ne sait pas précisément si Mme. Janssens était dans ce moment là dans le salon ; il paraît que son mari, en montant dans sa chambre, lui avait dit d'aller chercher des cartes, probablement pour qu'elle ne put assister à l'horrible scène qui peu de minutes après devait se passer, de sorte que Mme. Janssens n'a dû entendre la détonation que lorsqu'elle se disposait à rentrer elle-même. Voilà la seule circonstance sur laquelle on varie.

« Il est donc avéré que le major a été victime de la plus affreuse jalousie, qui doit s'être déclarée tout à coup, ou du moins qui avait bouleversé la tête du mari déjà depuis quelques jours ; et ce qui

qu'on appelle la douane, et qui est figurée du côté de la France et de la Belgique, par deux hangards où des hommes en uniforme vert, différents seulement pour les boutons, fouillent les bagages des voyageurs pour y trouver ce qu'il n'y cherchent pas, ou pour y chercher ce qu'ils n'y trouvent pas.

Il est vrai que ces hangards sont comme les longs bras de deux gouvernements, et qu'il faut bien qu'il y ait des douaniers en uniforme vert, boutonnés au lion belge ou au coq gaulois, pour qu'il y ait des gouvernements. Plaignons-nous donc à ceux-ci que, de deux villages séparés par un fossé, l'un fasse du feu dès la mi-septembre, et l'autre n'ait encore en novembre que son balcon pour se chauffer. Prenons-nous en à cette politique de grands propriétaires qui, pour perpétuer les habitudes du superflu dans quelques familles privilégiées, refuse aux classes laborieuses le feu et le fer, l'instrument et le soulagement du travail.

Ce malaise de l'industrie houillère entretient dans le pays de Liège, dans celui de Namur et dans le Hainaut, dont les houilles sont la principale richesse, l'idée de la réunion à la France. Il serait plus flatteur pour nous que cette idée leur vint de la plus glorieuse nation du continent, mais sans partie de la plus glorieuse nation du continent, mais sans nier qu'il y ait, surtout dans le peuple, attraction secrète vers nous, le grand motif c'est que ce beau pays gagnerait énormément à devenir la houillère d'une moitié de la France. C'est ce qui explique que lors de la fondation du royaume belge, sur soixante-quinze membres du congrès représentant le Hainaut, les pays de Liège et de Namur et le Luxembourg, cinquante-six votèrent pour le duc de Nemours, c'est-à-dire pour un choix qui devait inonder la France de houille. Du reste, si le roi Léopold pouvait consommer à lui seul toutes les houilles de l'ancien pays wallon, ou bien, aidé du lion belge, dont il est devenu le chevalier, leur faire ouvrir les barrières françaises, je ne doute pas qu'il ne devint très-populaire à Liège, à Mons et à Namur. Beaucoup même, et parmi les hommes les plus éclairés, sont réunionsistes en principe, et sans dire à qui, si on les presse, ils nomment d'abord la France, puis la Prusse, puis la Hollande, prêts à donner leurs cœurs à qui prendra leurs

prouve la préméditation, c'est que les pistolets étaient préparés d'avance, et que quelques-uns des amis de M. Janssens lui ont trouvé des allures et une conservation très-singulières depuis quelques jours. Il est encore avéré qu'on a trouvé sur le cadavre de ce malheureux une fiole qu'on croit être remplie de poison, dont il s'était muni sans doute pour s'en servir en cas qu'il n'eût pas réussi, soit à tuer le major, soit à se tuer lui-même ; voilà du moins ce qu'on suppose. Il paraît aussi qu'il avait invité ce jour-là un ancien ami de la maison, qui demeurait à la campagne, à venir le voir promptement, pour une affaire très urgente.

— On lit dans la *Feuille d'Ostende* :

« La baisse énorme qui vient d'avoir lieu dans le prix de la nouvelle morue, consterne nos armateurs et nos pêcheurs. Et ce n'est pas sans raison, car une pareille baisse est pour notre pêche le présage d'une ruine prochaine. A la vente de lundi dernier, la belle morue de Doggersbank ne s'est vendue que 60 à 54 francs la tonne ; celle d'Islande 30 à 32 francs, tandis que l'année dernière, à pareille époque, la première morue, dite landorium, se vendait de 80 à 90 francs la tonne, celle d'Islande, de 40 à 45 francs. »

LIÈGE, LE 23 MAI.

CONSEIL DE REGENCE.

Séance du 21 mai. — M. Jamme rend compte de la réunion d'ingénieurs chargés par le ministre de l'intérieur de recueillir l'opinion de plusieurs industriels, dont nous avons fait connaître les noms dans l'un de nos précédents numéros. Voici comment M. Jamme s'est exprimé :

« Messieurs, en présence d'une mesure inattendue et que je ne sais moi-même clairement qualifier, mais qui pourrait avoir pour résultat de remettre en question nos espérances si fondées de voir adopter pour le chemin de fer le tracé de Grivegnée, il est de mon devoir de vous rendre le compte le plus fidèle possible de ce qui s'est passé dans une réunion à laquelle, seul de mon administration, j'ai été invité à me rendre et à laquelle dans la pensée d'être utile aux intérêts qui me sont confiés, j'ai cru devoir assister.

« Vous savez, messieurs, avec quel soin notre administration a cherché par tous les moyens à sa disposition, à s'éclairer sur les vrais intérêts de la ville au sujet du tracé du chemin de fer ; vous vous rappelez combien souvent elle s'est mise en rapport avec les industriels et l'appel qu'elle a fait à leurs lumières ; vous savez qu'il est résulté de tous ces soins un rapport aussi remarquable par le nombre des arguments que par leur force et leur vérité ; vous savez que les conclusions de ce rapport, toutes en faveur du tracé par Grivegnée, ont été admises à l'unanimité du conseil ; vous avez entendu ici, en séance publique, l'avis motivé de la chambre de commerce, voté à l'unanimité de ses membres moins une voix (celle de M. Lesoinne) en faveur du même tracé, vous avez entendu la réclamation des industriels, réunis en commission, contre le tracé d'Angleur ; vous savez les espérances que l'on a données à la députation qui a été de leur part à Bruxelles donner à toutes les autorités qui avaient qualité pour les entendre, les explications et les renseignements à l'appui de leur réclamation ; vous savez enfin que l'autorité militaire a donné un avis approbatif pour ce même tracé.

« Eh bien, messieurs, vous allez entendre que le résultat digne de remarque de cette enquête, faite avec autant de forme, autant de convenance, autant de publicité qu'en réclamait la haute importance de son objet, résultat dans lequel la question de la préférence à donner au tracé par Grivegnée se résume par un avis conforme et unanime de toutes les autorités qu'il a été possible de consulter et qui toutes ont fourni à l'appui de leur avis des mémoires explicatifs et lumineux ; vous allez entendre que ce résultat, n'a pas suffi pour faire cesser toute incertitude sur le meilleur

houilles. Il en est de la sympathie du pays wallon pour la France, comme de l'orangisme des négociants d'Anvers. Anvers, avant 1830, était le premier port de la Hollande ; Anvers, aujourd'hui languissant, avec ses coffres pleins de capitaux qui dorment, et ses vastes bassins à peu près vides, Anvers n'osant lancer sur les eaux de son beau fleuve que quelques vaisseaux caboteurs qui passent en frissonnant à portée des batteries de Flessingue et des chaloupes canonnières hollandaises amarquées au milieu de l'Escaut, Anvers tombé de son ancienne fortune dans l'activité obscure de quelque port du quatrième ordre, Anvers est organisé de telle sorte que le roi Guillaume lui donnait tout l'Escaut. Le parce que le roi Guillaume lui donnait tout l'Escaut. Le Anversois regrettent le drapeau de Flessingue, non point comme nos légitimistes français, parce que c'était pour eux le drapeau sans tâche, l'oriflamme d'Orange ; mais parce que ce drapeau couvrait leurs vaisseaux regorgeant de marchandises du monde, et que le drapeau de Belgique ne faisait que flotter oisivement sur leurs vaisseaux vides. Si le lion belge avait les griffes assez fortes pour débayer le cours de l'Escaut des chaloupes canonnières et des batteries de Flessingue, et pour imposer un bon traité de commerce à la Hollande, le négociant anversois passerait au roi Léopold. On aime ici les rois comme des signataires de traité de commerce, non comme des personnages d'une nature supérieure. La royauté est respectée parce que la raison commerciale du pays est sous son nom.

Cette manière simple et très-peu chevaleresque de considérer la royauté fait honneur au bon sens des Belges. Le dévouement féodal et le plat langage qui le singe leur sont inconnus. La royauté est descendue ou plutôt y a été élevée chez eux au rang d'institution. On la discute à ce titre, et comme chapitre premier du code constitutionnel, dans les cours de droit public. C'est tout à la fois du bon sens et du bon goût ; car, imaginez-vous l'immense ridicule d'un royalisme bulaire de batteries monarchiques à propos d'une royauté votée comme un chemin de fer par un compromis entre la propriété foncière et l'industrie des estovins et des houilles ! Tout cela sans doute est fort prosaïque ; mais du moins personne n'est dupe, et c'est un grand point. Mieux vaut encore la vérité plate que le mensonge. M. Nisard.

leur tracé, et que l'on vient d'appeler de cette enquête si régulièrement faite, aux lumières d'un petit nombre d'industriels dont les opinions étaient d'avance connues et numérotées, dont la majorité est personnellement, grandement intéressée au tracé d'Angleur, on vient d'appeler de cette enquête à une commission peu nombreuse créée à Bruxelles le 16^{me} mai, convoquée à Liège le 17, et qui, le 18, à trois heures de l'après-midi, avait rempli sa tâche après quelques heures d'une discussion trop animée pour que l'on put délibérer avec ordre, et dans laquelle aucun des points à discuter n'avait été clairement exposés ni bien compris. On voulait que sept personnes entre lesquelles quatre étaient juges de leur propre cause, révisent en trois heures un travail qui avait coûté un mois d'étude et de soin à plusieurs autorités et auquel tous les intéressés avaient été appelés à concourir.

Quel a été le but de la précipitation inaccoutumée avec laquelle on a fait délibérer cette commission, qui avait terminé son travail avant qu'on connût son existence? qui a imaginé d'appeler à sept personnes du jugement de toute une population?

Sur ce point, messieurs, je dois me borner au rôle de narrateur; j'expose un fait, que le conseil veuille en tirer les conséquences.

La commission étant réunie, et m'étant aperçu que M. Max-Lesoin figurait sur la liste des personnes appelées, à double titre, comme président de la chambre de commerce d'abord, et puis comme industriel, je l'invitai à déclarer en quelle de ces deux qualités il voulait assister à la discussion. Sur sa réponse qu'il y assisterait comme industriel, je m'opposai à ce qu'on entendît aucune proposition avant que la chambre de commerce ne fut représentée. Alors une invitation tardive fut faite à M. le vice-président: Cette invitation eut le résultat auquel il fallait s'attendre: M. le vice-président ne vint pas, et on passa outre; c'était toujours un opposant de moins, et c'était apparemment aussi ce qu'on désirait; car, un membre de la chambre de commerce, informé que, ni le président, ni le vice-président n'assistaient à la réunion, s'est présenté pour suppléer ce dernier, mais il ne put pénétrer dans l'assemblée.

Naguère on voulait en appeler de vos avis à l'avis de toutes les chambres de commerce réunies; et aujourd'hui on ne donne pas même aux représentants de la chambre de commerce de Liège la possibilité de se faire entendre, et de prendre part à la discussion, et remarquez, Messieurs, il résulte de l'absence du représentant de la chambre de commerce, autorité la plus compétente, que les personnes convoquées ne se trouvaient plus qu'au nombre de sept, savoir: trois pour le tracé de Grivegnée et quatre pour celui d'Angleur, et, comme je l'ai déjà fait remarquer, dont la plupart avaient un intérêt personnel important à ce que ce tracé fut préféré.

Cette minorité des trois représentants pour toute la commune n'était pas la seule défaveur de leur position, elle avait encore à répondre aux arguments de cinq ingénieurs dont deux particulièrement défendaient le tracé d'Angleur avec une chaleur à peine tolérable. Ainsi trois personnes défendaient le tracé de Grivegnée ou, pour mieux dire, défendaient le tracé demandé par la ville, et neuf défendaient celui d'Angleur: jugez si la partie était égale. La position était difficile mais il fallait la soutenir. — J'ai alors demandé qu'on voulût s'expliquer sur l'objet de la réunion; j'ai fait observer que s'il y avait des propositions nouvelles je ne pouvais en délibérer que, préalablement, elles n'eussent été communiquées au conseil; que s'il n'y avait aucune modification de proposée, je ne pouvais que persister dans l'avis émis à l'unanimité par le conseil et que j'avais partagé de conviction. On ne répondit rien; on commença à discourir, car il n'y avait pas de président. Aucune question ne fut nettement posée, on alla d'une proposition à l'autre; aucune des positions qui surgissaient n'était faite officiellement et ne pouvait ainsi, aucunement, être prise en considération. Des promesses et des espérances sans garantie ne pouvaient que compromettre le fond de la question, je les rejetai toutes. Ce ne sont pas des embranchements proposés par mode de concession qu'il faut à la ville si importante de Liège pour la mettre en rapport avec le chemin principal; c'est le chemin principal qui doit passer le plus près possible de ce grand centre d'industrie, lui offrir tous les avantages possibles et établir alors des embranchements pour les localités environnantes, car tel est le texte de la loi, car tel est son esprit.

M. Lesoin, en qualité de rapporteur d'une commission d'enquête pour examiner la demande en concession d'un embranchement de chemin de fer de Serain à Liège, fait par MM. Engels et Magis, fut un projet de rapport qui n'était par conséquent ni achevé ni approuvé. On parla de la concession demandée pour l'établissement d'un chemin de Namur à Liège, on proposa enfin un embranchement qui partirait de la station des Guillemins pour arriver au centre de la ville, mais sur lequel les locomotives ne viendraient pas. Il fut démontré, du reste, qu'aucune des concessions demandées, qu'aucune des propositions qui étaient faites n'était assez murie, assurée, assez officielle pour qu'elles pussent servir de base à la discussion, et que les propositions diverses ne faisaient qu'embrouiller la question.

A mes yeux, un seul point était évident: c'était d'obtenir l'abandon du tracé de Grivegnée, peu importe à l'aide de quelle concession ce fut.

Voici la pensée qui dominait toute la question et qui ne tarda pas à devenir évidente pour tous.

Renoncez au tracé de Grivegnée, reconnaissez votre erreur, et qu'un vote de la commission soit à la fois la condamnation de tout ce qui a été dit, de tout ce qui a été publié, de tout ce qui a été jugé sur le tracé de Grivegnée. A cette condition, Liège peut compter qu'elle aura au moins qu'on lui permettra, ce qui est un peu difficilement, tous les embranchements qui lui seront nécessaires.

Rien, je dois à regret le déclarer, puisque la vérité toute entière doit être connue, rien n'a été négligé par M. Simons et surtout par M. de Ridder pour parvenir à démontrer à quel point toutes les autorités qui avaient émis leur avis en faveur du tracé de Grivegnée s'étaient trompées; à quel point les industriels Liégeois connaissaient peu leur intérêts pour réclamer si vivement l'exécution d'un plan qui ne serait d'aucune utilité pour leur industrie, car ils ne devaient pas s'attendre qu'il y aurait une station à Longdoz, et qui deviendrait une source de désagrément et de dévastation pour le quartier de l'Est. Malheureusement pour ces messieurs, ils avaient dans la chaleur de la discussion, perdu de vue leur lettre du 5 avril à M. le ministre de l'intérieur, dans laquelle, en parlant des deux tracés, ils disaient: « Nous avons cru devoir, pour satisfaire aux réclamations qui s'élevaient contre le tracé primitif, étudier la direction par Grivegnée, laquelle présenterait, à

la vérité, beaucoup d'avantages aux localités qu'elle traverserait, mais qui ne peuvent balancer ceux du tracé d'Angleur plus direct et de 1500 mètres plus court. »

Forcé me fut de leur rappeler pour mettre un terme à tant de contradictions et de réfuter, avec une profonde conviction, tout ce qui avait été avancé contre le tracé de Grivegnée et tous ses avantages. J'oubliais de dire qu'à l'appui des opinions émises contre le tracé de Grivegnée, et pour nous ôter l'espoir d'avoir une station au quartier de l'Est, M. de Ridder a dit: « Que dans tous les cas, les voyageurs devraient toujours se rendre à la station des Guillemins, et il a ajouté: ne pensez pas, Messieurs, que pour le bon plaisir des Liégeois les transports des voyageurs étrangers feront une halte à la station de Longdoz. » Une réponse méritée ne se fit pas attendre à des arguments aussi inconvenants que peu parlementaires.

La se borna la discussion; alors ceux des membres de la commission qui voulaient le tracé d'Angleur, et ils étaient en majorité, s'empressèrent d'émettre leur avis, et MM. les ingénieurs de les recueillir; car ces messieurs semblaient être là, non pour apprécier les difficultés d'exécution, mais bien comme juges des intérêts de nos industriels, des intérêts les plus pressants des diverses localités d'une grande ville toute manufacturière, desquels ils n'avaient et ne pouvaient avoir aucune connaissance. Je dois toutefois le dire, ici, MM. Noël, Demoor et Masui ont apporté dans la discussion toute la prudence et la réserve désirables. J'ai émis aussi mon avis, ainsi que MM. Nagelmackers et Vincent Lamarche; mais ce fut en protestant hautement contre l'usage qu'on pourrait vouloir faire des suffrages recueillis, en les présentant comme le résultat d'une nouvelle enquête.

Je protestai aussi parce que la précipitation avec laquelle on avait procédé n'avait pas permis à tous les intérêts de se faire représenter, et qu'une telle manière de procéder dans une affaire de l'importance de celle qui nous occupait, était contraire à tous les usages reçus; que si les intérêts des industriels de l'amont de la Meuse étaient représentés par quatre membres, il en fallait au moins 50 pour représenter toute la ville.

Je protestai enfin, parce qu'une résolution qui serait prise sous l'influence d'une semblable information serait complètement irrégulière, ne serait que le résultat d'une surprise.

Revenu chez moi et sentant la gravité que pouvaient avoir les conséquences de cette réunion si on pouvait la présenter comme une sorte de nouvelle enquête, je voulus me mettre en rapport avec MM. les ingénieurs; voici la correspondance qui s'est établie à ce sujet.

N° 1. Lettre de M. le bourgmestre à MM. les ingénieurs composant la commission chargée d'un nouvel examen du tracé du chemin de fer.

Messieurs,
Je désire avoir avec vous avant votre départ de Liège un instant d'entretien. Dans la grave question qui est soulevée au sujet des chemins de fer, je dois agir de manière à ce qu'ensuite de la conférence de ce matin ma responsabilité soit à couvert. Je ferai, en conséquence, un rapport détaillé de ce qui s'est passé dans cette conférence, et de quelle manière les intérêts divers y étaient représentés, et ce rapport je devrai le faire en séance publique du conseil et lui donner la publicité ordinaire à tous les actes de mon administration.
Agissant toujours avec franchise et dans la ligne que me prescrivent les intérêts qui me sont confiés, je désire ne pas vous laisser ignorer le sens que je devrai donner à mon rapport.
Veuillez, en conséquence, me faire savoir quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir.
Agréez, etc.

Le bourgmestre (Signé) Louis JAMME.
Liège, le 18 mai 1836, à 4 heures du soir.

N° 2. Réponse de MM. les Ingénieurs.
Liège, le 18 mai 1836, à 9 heures du soir.

Monsieur le bourgmestre,
Notre départ étant fixé à demain matin, et venant seulement de recevoir la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, nous nous empressons de vous annoncer que nous sommes prêts à recevoir immédiatement (1) les nouvelles communications que vous avez l'intention de nous faire.
Veuillez agréer, etc.
Par la commission d'ingénieurs,
Signé MASUI.

N° 3. Nouvelle lettre de M. le bourgmestre à MM. les ingénieurs.

Messieurs,
Je ne puis, vu l'heure avancée que nous avons, et à la suite d'une journée d'un travail sans relâche, entrer dans les explications que j'aurais aimé à vous donner sur le rapport que je suis obligé de faire au conseil, de la conférence de ce matin.
Dans une affaire de l'importance de celle qui nous occupe, il n'est pas d'usage d'agir avec une précipitation telle qui ne permette pas les communications nécessaires pour éclairer l'objet en discussion.
Il s'en faut que je considère cette conférence comme une sorte de nouvelle enquête à l'aide de laquelle une résolution puisse être prise avec connaissance de cause et équité. Personne ici ne la considérera comme telle.
Au reste, mon rapport au conseil sera la reproduction la plus exacte possible de mes arguments de ce matin et des protestations que j'ai faites tant sur les défauts de forme qui ont amené cette réunion que sur ceux qui viennent la terminer.

Le bourgmestre, (signé) Louis JAMME.

Liège, le 18 mai 1836, à 10 heures 1/4 du soir.
Voilà, messieurs, le point où est restée cette affaire, conduite avec une rapidité telle, que, comme on vient de l'entendre, je n'ai pu voir qu'une fois MM. les ingénieurs; et on se demande quelle utilité pouvait être l'entrevue particulière que j'ai en vain demandée. Voyant qu'elle était rendue impossible par un départ précipité, et craignant qu'on allât avec inexactitude présenter à M. le ministre le résultat du travail de cette commission, et l'entraîner peut-être à prendre une résolution contraire à sa volonté puisqu'elle pourrait être nuisible à la ville de Liège, je voulus prévenir ce malheur en informant MM. les ingénieurs de mon intention formelle de donner toute la publicité possible à tout ce qui s'était passé.

Vous allez juger, Messieurs, s'il n'y a pas quelques me-

(1) Il est à remarquer que cette lettre ne parvint à son adresse que vers 10 heures du soir.

sures à prendre dans cette grave circonstance pour que les intérêts de la ville ne soient pas compromis.

Cette circonstance, Messieurs, est une nouvelle et triste preuve de l'infatigable activité des intérêts privés lorsqu'ils sont en opposition avec l'intérêt-général. Je forme des vœux pour que le gouvernement, éclairé enfin sur le véritable état de la question ne puisse à son insu se laisser circonvenir et servir les intérêts de quelques localités, tout en voulant sincèrement être utile à une grande population qui a tant de titres à jouir de tous les avantages que doit amener la construction du chemin de fer.

Le bourgmestre, L. JAMME.

Après ce rapport, M. Lefebvre a demandé que le conseil votât des remerciements à M. Jamme, et ordonnât l'impression du rapport.

La première partie a été adoptée à l'unanimité, mais la seconde a suscité quelque opposition fondée du reste uniquement sur le motif que le conseil n'ayant pas été entendu dans cette seconde enquête, il devait se borner à remercier M. Jamme de son zèle à défendre les intérêts généraux du commerce et de l'industrie de notre ville.

On se réunira lundi pour cet objet, d'abord en comité général, et ensuite en séance publique.

La demande des professeurs de l'école industrielle tendante à obtenir un subside pour achat d'instruments nécessaires aux démonstrations des cours, est renvoyée à une commission.

On accorde à M. de Smedt une demande d'alignement sur Avroi, en lui imposant pour condition de paver et de mettre une grille.

On rejette une opposition de la dame veuve Polain à la construction de la nouvelle rue des Béguines.

M. Closset fait le rapport de la commission chargée d'examiner le règlement de compte des distillateurs.

Il était accordé à l'exportation et à titre de restitution du droit frs. 7 par hectolitre de genièvre fabriqué dans la commune. Cette restitution ayant été reconnue représenter une somme plus forte que le droit perçu à raison de 22 centimes par hectolitre de cuve de macération et par jour de travail, le conseil la réduit à 5 francs 50 centimes par hectolitre de genièvre; exporté de la commune: cette modification au règlement a été mise à exécution à partir du 22 mars dernier.

Des observations présentées au conseil dans sa séance du 2 avril tendaient à ce que cette diminution de la restitution ne fut pas applicable à l'exportation des genièvres fabriqués avant le 22 mars et à ce qu'il leur fut accordé restitution de frs. 7.

Le conseil, conformément aux conclusions de la commission, arrête que les distillateurs entrepositaires jouiront de la restitution à raison de 7 frs. à l'hectolitre à l'exportation de leurs genièvres qu'ils justifieront être le produit de fabrications faites sous l'empire du règlement qui fixait à ce taux la décharge du droit à l'exportation.

On accorde à M. de Bex une augmentation de 176 fr. 25 centimes pour frais de clôture à la rue St.-Remy.

La chambre a terminé samedi la loi relative à la position des officiers. Le seul article qui ait donné lieu à quelque discussion est celui relatif à la réforme. Le projet primitif portait qu'un officier pourrait être mis à la réforme pour désobéissance, négligence, inconduite, excès, etc. M. Gendebien, M. de Brouckère ont fait remarquer que cette disposition était trop arbitraire, et que pour la désobéissance la plus légère, un officier pourrait être puni d'une manière trop rigoureuse. Sur cette observation, M. le ministre de la justice a présenté une autre rédaction plus convenable. Elle porte maintenant que les causes de mise à la réforme seront: 1° les excès qui auront résisté aux punitions disciplinaires; 2° la désobéissance grave ou réitérée, inconduite habituelle, etc.

A l'occasion de l'art. 11 qui stipule que les officiers mis en non-activité ou à la réforme, restent soumis aux réglemens militaires et à la disposition du ministre de la guerre, M. Gendebien s'est élevé contre la mesure qui force ces officiers à rester dans une résidence déterminée sans qu'ils en puissent sortir; il signale plusieurs officiers de santé qui avaient demandé l'autorisation de se rendre à Bruxelles, dans l'espoir d'y former une clientèle, et à qui on l'a refusée. L'honorable membre a soutenu qu'en mettant un officier à la réforme on ne devait pas le priver des moyens de pourvoir à sa subsistance. Cet incident n'a pas eu de suite.

La souscription votée récemment par les Chambres, pour l'emprunt hollandais de 14 millions de florins à charge des colonies, ne s'élève encore à Amsterdam, à la date des dernières nouvelles, qu'à 8 millions de florins, sur lesquels le roi Guillaume s'est fait inscrire pour 2 millions et demi.

Ce résultat ne répond pas à l'élan qu'on se promettait, mais il coïncide avec les plaintes du *Handelsblad*, organe du commerce hollandais.

(Indépendant.)

VILLE DE LIÈGE.

PLANS DE BATISSE. — FIXATION DE L'ECHELLE.

Les bourgmesre et échevins informent leurs administrés et spécialement les architectes et maîtres maçons, que les plans de façades à produire en double expédition à l'appui des demandes en batisse doivent être levés à l'échelle de un centimètre par mètre.

A l'hôtel de ville, le 16 mai 1836. Le président du collège, Louis Jamme. Par le collège : Le secrétaire, Demany.

ANNONCES.

AVIS AUX DAMES.

DÉBALLAGE

RUE SOUVERAIN PONT, CHEZ M. FORIE,

Chapeaux et capotes à coulisces avec baleines, confection du dernier goût de Paris et Bruxelles aux prix; pour gros de Naples, poul de soie et étoffes façonnées; de 10, 11, 12, 13, 14, 15 à 25 fr. Cols brodés sur tulle et mousseline de 2, 2 25, 2 50, 3 à 25 francs.

CHARLES MATHIOLI-CUSTERS, PROPRIÉTAIRE

DE L'HOTEL DU PAVILLON ANGLAIS,

A l'honneur de rappeler au public que ses BAINS sont en pleine activité et qu'on y applique des ventouses. Le prix moyen des bains est fixé à un franc vingt-cinq centimes, linge et feu compris.

BEAU QUARTIER A LOUER POUR LE 24 JUIN, AU 1er DE LA MAISON RUE ROYALE N° 925. S'adresser quai d'Avroi, n° 577.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GALOPIN et son épouse ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transféré leur domicile rue Bergère, n° 739; ils se recommandent pour l'application des SANGSUES et VENTOUSES.

MAISON

VENDRE OU A RENDRE, A CHÊNÉE, N° 264.

Avec un très-beau jardin, une prairie garnie d'arbres des meilleurs fruits, contenant 11 verges grandes, tenant à la chaussée. Plus, deux pièces de terre contenant 11 verges grandes et demie. S'adresser rue des Croisiers, n° 205, à Liège.

Le Lundi 30 mai courant, à 11 heures, M° DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Férons-tée, n° 569,

UNE PIECE DE VIGNE,

Située à Tilleur, au lieu dit BERGER-CHENE, dans une très-bonne exposition, détenue par la veuve Nicolas Joiris, contenant 7 verges grandes.

VENTE DE LIVRES

De la Bibliothèque de feu M. Boucqueau, doyen de la Cathédrale de Liège et membre de la chambre des représentants, qui aura lieu à sa maison, rue des Céléstines, n° 675 à Liège, les 24, 26 et 31 mai 1836, à 2 heures de relevée. Argent comptant. Le CATALOGUE paraîtra chez M. KERSTEN, libraire à Liège, le 14 mai.

VENTE POUR

SORTIR D'INDIVISION.

Le mercredi 4er juin 1836, à 2 heures de relevée, en la maison de la dame veuve Kairis, au village de Clermont, canton d'Aubel, il sera, par le ministère de M° DE BEFVE, notaire à Liège et pardevant M. le juge de paix dudit canton d'Aubel, procédé à la vente aux enchères publiques, d'une belle et bonne FERME, située sur la commune de Montzen, en lieu dit Oversteberg, consistant en MAISON de fermier, les bâtiments d'exploitation, cour et dépendances, avec 21 hectares, 23 ares et 32 centiares en jardins, vergers, prés, prairies, terres et bois d'une seule exploitation; sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hingues, n° 281, où le plan et les titres de propriétés sont déposés.

VENTE DE LIVRES.

Vendredi et samedi, 27 et 28 mai 1836, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M° RENOUZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle COLLECTION DE LIVRES de jurisprudence, littérature, science, etc. Le CATALOGUE se distribuera à partir du 24 mai en l'étude dudit notaire, rue du Pot d'Or.

Judi 26 mai 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M° RENOUZ, notaire à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

- Premier lot. Une MAISON, située à Liège, rue sur la Batte, n° 1080. Deuxième lot. Une MAISON, située à Liège, même rue, n° 1081. Troisième lot. Une MAISON située à Liège, rue Large des Tanneurs n° 105.

Quatrième lot. Une pièce de terre, située commune de Brouckom, en lieu dit Montagne de Sarrebrouck, joignant à Coenen, Moors, au chemin et à l'hospice, contenant treize verges grandes une petite.

Cinquième lot. Une pièce de terre, même commune, en lieu dit Salvukuyt joignant à M. Defaveau, à Knapen, aux hospices, contenant 1 bonnier 2 verges grandes.

Sixième lot. Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Dar-chot et aux autres, contenant 9 verges grandes 5 petites.

Septième lot. Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Dar-chot, aux hospices, contenant 1 bonnier.

Huitième lot. Une pièce de terre, en lieu dit Molendries, même commune, joignant à Herman, à Degraff, à des chemins et contenant 17 verges grandes 8 petites. S'adresser pour les conditions de cette vente à M° RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

FERME ET 126 BONNIERS

DE TERRES ET PRAIRIES, A VENDRE,

A CORTIL-WODON, NOVILLE-LES-BOIS, FORVILLE ET HANRET.

Lundi 6 juin 1836, à onze heures du matin, on vendra par le ministère et en l'étude de M° DELVIGNE, notaire à Namur, les BIENS ci-après désignés, divisés en trois lots, savoir :

Premier lot. La belle ferme d'Harzée, solidement bâtie en pierres et briques, et couverte en ardoises et tuiles, avec jardins, vergers, prairies et terres y adjoignant, le tout ne formant qu'un ensemble, contenant environ 66 bonniers, compris la terre en la campagne de Cochenée, qui n'est séparée des autres parties que par un chemin, situés sous les communes de Cortil-Wodon, Noville les Bois et Forville.

Deuxième lot. Une pièce de terre dite Goury et Hanseaux, dépendant de ladite ferme, d'une contenance de 23 bonniers environ, située sous Noville-les-Bois.

Troisième lot. 22 pièces de terres et prairies, contenant ensemble 3 bonniers, situés sous Cortil-Wodon et Hanret. Tous ces biens sont d'une location facile par leur situation avantageuse. Ils ne sont éloignés que d'environ une demi lieue de la route de Namur à Louvain, et sont à la veille d'être traversés par la grand-route de Namur à Tirimont. S'adresser pour voir les biens à vendre des premier et deuxième lots à M. Stévenart, fermier à Arzée, à M. Guyot, bourgmesre de Noville-les-Bois, au sieur Etienne Chapelle, garde champêtre audit Noville; pour le troisième lot au sieur Jadoul, garde-champêtre à Hambrenne; et pour tous les autres renseignements audit notaire DELVIGNE.

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M° FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a une grande diminution sur le prix.

BOURSES.

PARIS, LE 20 MAI

Table of public funds (Fonds Publics) with columns for 'Fonds', 'Cours', 'Jour précédent', 'Cours du jour'. Includes entries for various bonds and government securities.

AMSTERDAM, LE 20 MAI.

Table of exchange rates (CHANGES) for Amsterdam, listing various currencies and their rates.

LONDRES, LE 19 MAI.

Table of exchange rates (CHANGES) for London, listing various currencies and their rates.

ANVERS, LE 21 MAI.

Table of exchange rates (CHANGES) for Antwerp, listing various currencies and their rates.

FONDS PUBLICS.

Table of public funds (Fonds Publics) for various locations, including VILLE D'ANVERS and others.

Malgré la hausse de Londres d'un quart pour cent sur ces Ardnois, notre bourse a été faible. Ouvert 46 1/4 1/8, 6 45 7/8 3/4 7/8 et resté 46 argent. Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures. Point de variation.

BRUXELLES, LE 24 MAI.

Table of exchange rates and public funds (Fonds Publics) for Brussels, listing various currencies and their rates.

VIENNE, LE 11 MAI.

Métalliques, 101 1/16. — Actions de la banque, 1368 0/10. H. LICHT, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.